Le minibus

Le minibus est un service de transport proposé par la Setram, dans la limite du territoire de Le Mans métropole, à destination des personnes dépendantes. L'instruction des demandes est réalisée par le Centre communal d'action sociale (CCAS).

Page modifiée le mardi 18 août 2020 • Données Ville du Mans

Bénéficiaires

Le service de minibus est réservé aux personnes dépendantes, en priorité celles qui se déplacent en fauteuil roulant.

Il s'adresse aussi aux personnes qui, bien que non tributaires d'un fauteuil roulant, ne peuvent plus accéder à un véhicule classique. Dans ce cas, les demandes sont examinées par une commission.

Demande

Pour savoir si vous pouvez utiliser ce service, merci d'adresser une demande à la commission Access+ Le Mans Métropole, 1, rue Hémon 72015 Le Mans Cedex 02. Vous y joindrez la photocopie de votre carte d'invalidité.

Un bilan d'autonomie sera effectué par une ergothérapeute au domicile du demandeur.

Au préalable, vous pouvez contacter un accueil unique pour l'ensemble des demandes des habitants de Le Mans Métropole au numéro indiqué au bas de cette page.

Réservation

Quand la qualité de bénéficiaire est accordée, la réservation du minibus se fait **directement auprès de la Setram**, 48 heures à l'avance. Vous trouverez un complément d'information sur son site.

Pour chaque déplacement, le bénéficiaire, accompagné ou non d'une tierce personne, règle le prix du ticket.

800

bénéficiaires

C'est le nombre de clients occasionnels et réguliers qui utilisent les véhicules spécialement aménagés de la Setram.

Le minibus est disponible tous les jours de la semaine, même les jours fériés, hormis le 1er mai.